



### Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 28 Mars 2014

L'an Deux mil quatorze, le vingt-huit mars à vingt heures trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de THEVILLE.

Etaient Présents, les conseillers Municipaux suivants :

Valérie HOULLEGATTE  
Pierre CATELAIN  
Christine GOUDE  
Patricia LEPOITTEVIN  
Mickaël BINET  
Franck DUVAL  
Emmanuel NOYON  
Emmanuelle VIOLET  
Tony VASQUEZ  
Joël LETERRIER  
Jean-François MONTAGNE

La séance a été ouverte sous la Présidence de Madame Nicole PAUL, Maire qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

Christine GOUDE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le doyen des membres présents du Conseil Municipal Pierre CATELAIN a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### ELECTION DU MAIRE

Nombre de votants :	11
Nombre de nuls, blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Candidate : HOULLEGATE Valérie .....11 voix

Valérie HOULLEGATTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée Maire et a été immédiatement installée .

Madame PAUL, après l'élection du Maire a souhaité prononcer un discours.

« Nous avons eu la surprise en 2008 de ne pas trouver d'écharpe de Maire ni d'adjoint, la commune a acheté une écharpe d'adjoint et ma famille m'a donné en cadeau l'écharpe de Maire. Je souhaite en faire don à la commune et souhaite qu'elle reste à la commune de nombreuses années »

Mme le Maire a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de trois adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un Adjoint. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de trois Adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le nombre d'adjoints.

A la question : la commune maintient le poste de troisième Adjoint ?

10 voix pour

1 Abstention

Sous la présidence de Valérie HOULLEGATE Elue Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints. Il a été rappelé que les Adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

### ELECTION DU 1<sup>er</sup> ADJOINT

Nombre de votants :	11
Nombre de nuls, blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Candidat : Pierre CATELAIN .....10 voix

Pierre CATELAIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Premier adjoint et immédiatement installé.

### ELECTION DU 2<sup>ième</sup> ADJOINT

Nombre de votants :	11
Nombre de nuls, blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Candidate : Christine GOUDE 11 voix

Christine GOUDE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

### ELECTION DU 3<sup>ième</sup> ADJOINT

Nombre de votants :	11
Nombre de nuls, blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Candidat : Joël LETERRIER ..... 9 voix

Joël LETERRIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

Madame le Maire propose la création des commissions suivantes :

- Appels d'offres et adjudications (obligatoire)
- Finances et administration Générale
- Bâtiments, urbanisme et cadre de vie
- Voirie, cimetièrre et cantonnier
- Communication, animations et cérémonies.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Votants :	11
Exprimés :	11
Bulletins blancs	0

Les commissions sont votées à la majorité.

Déléguées à la communauté de commune :

Madame HOULLEGATTE Valérie, Maire, accepte le poste de déléguée Titulaire.

Monsieur CATELAIN Pierre démissionnant de son poste de délégué suppléant, Madame GOUDE Christine accepté le poste de suppléante.

Madame le Maire informe les conseillers que les désignations aux différents syndicats et aux commissions municipales se feront lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

---